

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Bulletin 160

Avril 2021

La Nature à Meudon Évolution et perspectives



Le cèdre bleu de la rue de la République (Cliché G. Fiant)

Éditorial

Laisse Béton !

Alors que j'écris cet éditorial, la loi « climat et résilience » est en discussion au parlement. Il va en découler de nombreux règlements, des normes compliquées et - pourquoi pas ? - de nouvelles taxes. Ainsi s'exprime le savoir-faire français.

S'adapter au réchauffement climatique paraît pourtant relever de quelques principes simples, par exemple ne pas abattre prématurément les arbres ou restaurer les bâtiments plutôt que les remplacer ; bien sûr il vaudrait mieux aussi ne pas construire au détriment de l'environnement des voisins. Surtout il ne faut construire que si c'est indispensable car la densification est la principale cause de la dégradation de l'environnement.

À Meudon, c'est comme une lapalissade qui s'impose à tous : il faudrait toujours densifier plus ! Rien n'est pourtant moins sûr. En tout cas, le bilan de la très forte croissance des logements et bureaux au cours de ces dernières années doit être établi de façon transparente ; la cohérence avec les objectifs régionaux définis par les pouvoirs publics doit être vérifiée et les prévisions clarifiées. Alors que la crise en cours révèle de profonds changements structurels comme le télétravail ou le réveil des villes de taille humaine, faire le point est devenu indispensable.

Meudon n'est pas Issy ni Boulogne :

Meudon-la-Forêt, ce sont des immeubles réguliers, de qualité, entourés de belles perspectives vertes, de parcs ou d'étangs.

Meudon-sur-Seine ce sont des promenades au bord de l'eau au cœur d'un des plus beaux sites de la Région.

Bellevue, Val-Fleury, le potager du Dauphin, les abords de l'avenue du Château, la colline Rodin, ont également chacun une identité forte et remarquable.

Est-il besoin d'évoquer la forêt, joyau qui entoure tous ces quartiers de Meudon ?

Alors que le réchauffement climatique s'aggrave, le caractère vert, parfois rural, de Meudon est plus que jamais un atout essentiel de l'Île-de-France. Il doit bien sûr être précieusement valorisé.

Christian Mitjavile,
Président du CSSM

Sommaire

2 ÉDITORIAL

4 Présent et devenir de la forêt de Meudon

- *Michel Jantzen*



7 La nature en ville à Meudon du 18^e au 21^e siècle Enchantements et désenchantements

- *Marie-Rose Frichet Ramarao*



14 La place de la végétation dans les documents d'urbanisme : le cas de la commune de Meudon - *Pierre Salmeron, Irène Nenner (Environnement 92)*

INFORMATIONS LOCALES

17 État des projets de construction sur l'île Seguin - *Yves Terrien*



19 Un témoignage exceptionnel de l'architecture du second empire méconnu et menacé - *Denys Millet*



21 Les douves du château vieux - *Georges Poisson*



22 LIBRE OPINION - *Bernard Chemin*

23 BRÈVES - *Yves Terrien, Christian Mitjavile, Emmanuelle Gagneux*

Les articles contiennent des images fournies par leurs auteurs. Les opinions exprimées sont celles des auteurs ou de la rédaction ; elles n'expriment pas nécessairement le point de vue du CSSM. Toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation préalable.

Outre les remerciements d'usage aux auteurs, la Rédaction remercie M.-R. Ramarao, M. Riottot et Y. Terrien pour leur aide à la réalisation de ce Bulletin, ainsi que G. Fiant pour ses photos.

Adhésion pour l'année 2021 : membres adhérents 25 €, étudiants ou moins de 25 ans : 5 €, Bienfaiteurs à partir de 30 €. Le bulletin d'adhésion est sur notre site internet www.sauvegardesitemeudon.com ou peut être envoyé sur demande adressée par courriel : sites.meudon@wanadoo.fr

Crédits photo : ©Tous droits réservés. Bandeau de couverture : Musée Rodin (Le Penseur, jardin de la Villa des Briants à Meudon), Joël Cuénot (la Grande Coupole de l'Observatoire), Pierre Sabatier (Immeubles Pouillon à Meudon-La-Forêt)
4^{ème} de couverture : Collection privée.

Présent et devenir de la forêt de Meudon

Horizon vert depuis le pont Mirabeau, la forêt domaniale de Meudon s'étend pour sa partie principale vers le sud-ouest depuis les crêtes qui dominent la boucle de la Seine autour des îles au sortir de Paris.

Elle couvre une surface d'environ 1 086 ha, se développant d'est en ouest sur les communes de Clamart, Meudon (sa surface la plus importante), Sèvres, Chaville, Vélizy-Villacoublay, Viroflay (dans la proximité de Versailles) et sur deux départements, Hauts-de-Seine et Yvelines. Portée par la bordure du plateau qui sépare la vallée de la Bièvre de la vallée de la Seine, elle présente en plusieurs points de modestes vallons et des reliefs qui accentuent son caractère naturel. Le temps y a laissé quelques étangs et les traces de grandes demeures qui se développèrent, dès la Renaissance et l'âge classique, sur ses lisières (Meudon, Chaville).

Historiquement elle marque le point nord de l'ancienne province du Hurepoix. Dès l'implantation de la cour à Versailles au XVII^{ème} siècle, elle fut intégrée au vaste domaine des chasses royales. Dans le même temps se développa dans son sous-bois et dans les terres agricoles voisines un savant et fragile réseau de collecte des eaux destiné aux parterres, jardins et parcs du château de Meudon ¹. Bordée au sud par un vaste plateau agricole et dominant au nord des villages ouverts sur la vallée de la Seine (Issy, Clamart, Meudon, Fleury, le Val, Bellevue, Sèvres) elle participa jusqu'à l'aube de l'ère industrielle à cet équilibre agreste qui poussait la campagne d'Ile-de-France aux portes de Paris. Son voisinage attira très tôt dans les villages en lisière les « campagnes » des bourgeois parisiens mais elle devint avec la création du chemin de fer au milieu du XIX^{ème} siècle un lieu de détente populaire. Sans altérer le caractère de cette nature profonde, de rustiques guinguettes punctuaient les carrefours offrant à quelques minutes de Paris la fraîcheur aux dimanches d'été. On y dégustait le lait des fermes voisines ou l'on y prenait la boisson en apportant son panier. La semaine ramenait calme et silence.

Cet équilibre fut à peine troublé par l'arrivée des premières automobiles au début du XX^{ème} siècle et subsista à peu près jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Certes le développement de l'industrie dans la vallée de la Seine et la densification des communes voisines ne furent pas sans incidence sur son évolution. On combla dans l'entre-deux guerres l'étang des Fonceaux, plus vaste pièce d'eau de l'ancien réseau hydraulique ; les principales routes forestières furent ouvertes aux voitures et la fréquentation hebdomadaire augmenta sensiblement. A partir de 1950 la reprise de l'industrie automobile et l'apparition des scooters permirent aux parisiens d'aller prendre le frais dans des campagnes plus éloignées. La fréquentation de la forêt de Meudon fut moins importante et bien des guinguettes disparurent.

Cet état précéda une autre transformation. Dès 1960 la construction de Meudon-la-Forêt amorça l'urbanisation du plateau agricole qui bordait la lisière sud, vite couvert à la suite par le centre commercial de Vélizy, une zone industrielle et des quartiers d'habitations jusqu'à Viroflay.

La forêt était cernée, elle fut bientôt sectionnée : à partir de 1969 la N187, ancien chemin des Bruyères, fut doublée par la route expresse F18. A Villebon, ce hameau paradisiaque évoqué au XVIII^{ème} siècle par madame Roland dans ses mémoires et plus près de nous par Jean Hugo au XX^{ème} siècle ², les deux cèdres sont sauvés, isolés sur un terre-plein routier ³, mais la maison forestière (ancienne maison du Fontainiers) est écrasée par la route devenue en 1984 la RN118, tracé qui éventra au passage l'ancien réservoir neuf ⁴. A l'est, la D2 qui joint Clamart à la D906 devrait être accompagnée d'une ligne de tramway. A l'ouest, la D53 qui joint Chaville à l'A86 est désormais à haut trafic tout comme la route des Gardes (D181) au nord. Ces artères divisent ainsi la forêt en cinq parties. A cela

s'ajoute la coupure de la D406, dite route des 7 tournants, qui joint Meudon-ville à Clamart et Meudon-la-Forêt. Mais la blessure principale est bien la RN118 (aménagée pour recevoir une voie de bus) qui sectionne la forêt en son milieu, la divisant ainsi en deux massifs distincts dérisoirement reliés par deux passages sous-chaussée et une passerelle supérieure. La faune terrestre subsistante évolue désormais sur deux territoires sans contact.

Outre les nuisances automobiles et leur cortège de vacarme et de gaz toxiques, l'urbanisation s'intensifie. Curieusement les anciens villages de la lisière nord devenus des villes semblent contenir leur densification à l'approche de la forêt⁵, alors que côté sud les anciennes terres agricoles continuent d'accueillir d'importants programmes immobiliers tout en pénétrant la forêt elle-même : le site de Villebon qui conserve l'un des derniers restaurants forestiers s'est augmenté en quelques années de plusieurs programmes hôteliers. Récemment a été achevé face à la RN118 un hôtel de 135 chambres élevé de 10 niveaux. A l'arrière de cet hôtel est adossé un immeuble d'habitations de 54 logements, le tout équipé d'un parc à voitures souterrain de 142 places. Laissons de côté l'inconfort d'offrir le gîte en bordure d'une voie express pour déplorer l'inévitable augmentation du trafic généré par ces nouvelles constructions au cœur de la forêt.

Il est par ailleurs regrettable que les routes forestières soient devenues un exutoire au surplus de circulation loin de leurs originelles vocations d'allées de chasse. D'autres installations internes à la forêt participent de son altération. S'il est légitime et souhaitable d'y maintenir des stades et enclaves sportives, l'éclairage nocturne prolongé de ces espaces est une atteinte sérieuse à l'équilibre de l'écosystème naturel. Le constat est préoccupant mais la prise de conscience de l'importance des forêts dans la sauvegarde de la vie nous contraint à tenter d'arrêter cette dégradation.

Ce qui est préoccupant :

La perte du silence et l'altération de la nuit, la perte des sources et la modification du régime des eaux consécutives à l'urbanisation des terres agricoles, la diminution de la faune sauvage, la pression urbaine sur les lisières et au cœur du massif, l'intensité de la circulation.

Ce que l'on doit faire :

Limiter la durée et l'importance de l'éclairage dans l'ensemble du massif, limiter la surface des enclaves non forestières sans possibilité d'extensions et surtout réorganiser la circulation. S'il est impossible de remettre pour le moment en question le trafic sur les voies principales déjà citées, il est par contre possible de limiter la circulation interne à la forêt.

Deux pratiques peuvent être modifiées, voire évitées :

- 1/ l'usage des routes forestières comme itinéraire de trop-plein aux heures de grande circulation,
- 2/ les itinéraires internes : il est aujourd'hui possible de relier entre elles certaines des agglomérations périphériques en passant par la forêt.

Ces deux possibilités qui peuvent être présentées comme un agrément sont en réalité des abus qui aggravent la division de l'espace et altèrent l'atmosphère. Il n'est pas question d'interdire, mais de limiter. Sur certains axes des ralentisseurs ont été disposés, certaines allées ont déjà été fermées à la circulation. Il faut poursuivre et ne pas permettre les itinéraires de traverse. Une étude fine doit définir les principes permettant le maintien de toutes les activités internes à la forêt (restaurants, stades) par itinéraires bloqués. Une telle disposition nécessite certainement des aménagements, voire quelques exceptions en particulier pour les services de secours. Il importe que cette forêt conserve son caractère naturel et ne devienne pas un parc suburbain. Son libre accès tout en limitant l'emprise croissante de l'automobile peut y contribuer.

La nature en ville à Meudon du 18^e au 21^e siècle

Enchantements et désenchantements

Comment définir la nature et quel regard portons-nous sur elle ? En Occident, ce concept change radicalement en fonction des époques. Le paradis (étymologiquement verger entouré de murs) est symbolisé par le jardin clos des monastères. Les châteaux de la Renaissance en Italie puis en France vont ouvrir leurs jardins en créant des terrasses, des plans d'eau, des perspectives, véritables œuvres architecturales. C'est la nature maîtrisée par l'homme qui est glorifiée et non la nature sauvage. Le désir de retrouver une nature « plus naturelle » va voir se développer le jardin à l'anglaise. Au 19^e siècle, les espaces verts deviennent progressivement accessibles à tous. Meudon évoluera d'un village rural à une ville moyenne. La nature, de campagnarde deviendra une nature urbaine où « les éléments de nature sont triés, sélectionnés à partir de critères de beauté, de santé, d'affectivité... partiellement rythmés par la vie sociale et ses contraintes : taille des arbres bordant les axes routiers... Cette nature est aussi strictement cernée, délimitée (balcons, jardins, parcs, ronds-points...) dans un espace de vie où chaque mètre carré représente une valeur marchande élevée »¹.

Meudon a le privilège d'avoir été un domaine royal et la ville garde des traces prestigieuses et bien connues de ce passé. L'histoire des végétaux cultivés ou plantés à Meudon durant les derniers siècles est moins connue. Au tournant du 21^e siècle une nouvelle approche du végétal en ville voit le jour.

La nature cultivée : plaisirs royaux et bourgeois

Du domaine royal, nous pouvons encore admirer l'orangerie. Louis XIV possédait la plus belle collection d'orangers d'Europe. Ce sont des arbres d'apparat, de culture délicate dont les fruits sont un produit de grand luxe. Une variété, le **bigaradier** servait à la fabrication d'eau de fleurs d'orangers à usage médicinal et désinfectant dont le roi, devenu allergique aux autres parfums, faisait grand usage. Dans ses mémoires Saint Simon écrit que « Jamais homme n'aima tant les odeurs et ne les craignit tant après, à force d'en avoir abusé et exceptée l'odeur de la fleur d'oranger, il ne pouvait plus rien supporter ». Le roi en aspergeait ses appartements, ajoutait quelques gouttes de fleurs d'oranger à son eau et soignait ses migraines avec du sel d'ammoniaque et de la fleur d'oranger. On a découvert depuis que la fleur d'oranger contient de l'antranilate de méthyle efficace contre les migraines. A partir du 18^e, les parfums seront associés à la séduction à la Cour et dans la haute société en France.



Les plantes cultivées dans les potagers et jardins fruitiers royaux de l'Île de France sont assez connues. Les potagers sont des lieux de production de légumes, fruits et fleurs, des lieux d'innovation technique et d'expérimentation. L'utilisation de serres et de « serres chaudes » va révolutionner les conditions de culture au sein des potagers royaux en Île-de-France. Les cultures de cerisiers, pêchers et plants d'ananas deviennent des cultures de pointe dès la seconde moitié du 18^e siècle. En 1765 des serres à pêches sont installées au domaine royal de Bellevue. En 1775 Jacques-Louis le Normand est nommé inspecteur général des jardins fruitiers et potagers royaux, dont les jardins de Bellevue et Meudon. Au potager du Château (qui deviendra potager du Dauphin en 1796), on récolte pêches, cerises, figues, abricots, raisin, framboises, groseilles fraises, asperges, artichauts, cardons, pois, fèves, haricots, choux, choux fleurs, et salades. ²

¹ L. Wiestort : la réinsertion de la nature en ville et le développement durable. Thèse de géographie, 2011

² Bulletin CSSM 107-108

On tente alors d'acclimater les plants rapportés par les explorateurs : ananas, jasmin, bananiers. Mais c'est à partir de 1829 avec l'utilisation du thermosiphon qui permet de chauffer les serres par circulation d'eau chaude que la culture des plantes exotiques va se développer. Les serres chaudes demandent un apport important de terreau et en 1843 Eugène Robert, médecin et naturaliste meudonnais (maire de Meudon de 1870 à 1871), déplore l'utilisation de la terre de bruyère utilisée dans les serres chaudes prélevée dans les bruyères de Sèvres, qui rend la terre infertile pendant plusieurs années.

Dans les années 1840, le potager du Dauphin à Meudon, dont Gabriel Pervilain est jardinier en chef, émerveille les connaisseurs par ses cultures de l'ananas et de la banane. Le potager abrite 356 châssis de serres. E. Robert écrit que « les plus beaux ananas sortent toujours de ses cultures, et le bananier de Chine donne toujours entre ses mains les plus volumineux régimes de bananes qu'on puisse voir dans nos établissements ». Il crée à Meudon deux variétés de fraises. « Désirant apprendre moi-même quelques détails sur l'origine de ces fraises, je me suis transporté à Meudon ... avec Monsieur Jamain où nous les avons admirées sur place... S.A.R. Mme la Duchesse d'Orléans... va souvent se promener à Meudon avec ses augustes enfants ; arrivée un jour de ce printemps, au plus beau moment de ces fraises, S.A.R a paru enchantée de leur beauté et de leur qualité »³. La Duchesse nommera ces nouvelles variétés « comte de Paris » et « princesse royale ».

La fraise « princesse royale » Pervilain crée à Meudon est d'un beau coloris brillant, parfumée et juteuse. Supportant bien le transport, elle conservera une grande faveur de nombreuses années. Jugée pas assez sucrée elle sera abandonnée vers 1950. Une autre variété, « La Meudonnaise », est assez répandue vers 1850.



Les fleurs ornementales ont été très en vogue dans les jardins royaux puis dans les jardins de l'aristocratie. Depuis la pratique du forçage des bulbes qui permet d'avoir des fleurs au cœur de l'hiver, les plantes à bulbes, tulipes, jacinthes, narcisses décorent les parterres des espaces publics et privés. Les œillets sont appréciés pour leur beauté et leur parfum. L'hortensia nouvellement importé connaît un grand succès au début du 19^e siècle. De nouvelles variétés de fleurs sont sans cesse créées.



Aquarelle Redouté

La fleur la plus en vogue dans la haute société est la rose. C'est la fleur qui connaîtra le plus grand nombre de créations dont les noms rendent pour 65% hommage à la haute société parmi laquelle 75% de femmes. Fleur de luxe éphémère et fragile, elle s'impose dans les jardins à l'anglaise puis dans les propriétés privées. En 1798, Joséphine de Beauharnais devient la protectrice de Pierre Joseph Redouté, dessinateur et peintre de renommée internationale, et lui ouvre les portes de son domaine de Malmaison et de sa roseraie. En 1804 Redouté achète une propriété dans une ancienne dépendance de l'hôtel de Tourmont à Meudon, y organise un jardin et un atelier. De 1813 à 1824, il se consacre aux roses.

À partir de 1830 la mode des aquarelles de fleurs décline et Redouté meurt ruiné. L'engouement pour la rose ne faiblit pas et sa culture aux environs de Paris prospère. Fin 19^e, 15% des clients du célèbre rosiériste Guillot basé à Lyon sont de la région parisienne. Il existe une forte demande de la part de propriétaires aisés qui possèdent des résidences entourées de parcs ou de jardins. Il se crée un redéploiement de l'espace extérieur attenant à la demeure. « La plus grande innovation est l'écran végétal dans lequel est mis en perspective le bâtiment au détour d'allées sinueuses. [...] Il est paré de toutes les ressources de l'architecture paysagère – pelouse, roseraie, belvédère, pièce d'eau, étang et cours d'eau, camaïeux

³ Eugène Robert, Histoire et description naturelle de la commune de Meudon, Paulin, 1843

et contrastes des feuillages, calculés pour composer une scène changeante au gré des saisons »⁴. La rose se démocratise au 20^e siècle.

Dans les petits jardins familiaux des zones pavillonnaires, l'espace réservé aux fleurs est beaucoup plus restreint. On y trouve des dahlias, glaïeuls et géraniums, variétés souvent délaissées dans les jardins bourgeois. Actuellement les fleurs ornent les balcons, terrasses, vérandas et les espaces publics où la création paysagère prend un véritable essor.

La nature cultivée pour l'alimentation

Jusqu'au milieu du 19^e siècle, Meudon est une commune essentiellement agricole. Les fermes de Gaillon, la Grange Dame Rose, la plaine de la patte d'oie dépendant du domaine royal produisent des blés superbes qui fournissent la matière première pour l'alimentation humaine et animale. La culture de la vigne y est prospère. Elle le restera jusqu'à sa quasi disparition à la fin du siècle par l'invasion du phylloxera. Les pommes de terre alimentent la féculerie et la distillerie des Moulineaux. « Cette fabrique peut râper annuellement dix à douze mille septiers de pommes de terre et fournir par la distillation environ 600 hectolitres d'alcool à 56° de l'aréomètre de Cartier ».⁵ Tous ces produits sont destinés à la consommation locale mais essentiellement à la vente aux Parisiens. Les plaines agricoles ont disparu au 20^e siècle pour laisser place à des constructions.

Les arbres

Dans le domaine royal puis dans les grandes propriétés, **les arbres** en ville occupent une place très importante dans le paysage meudonnais, aussi bien dans les rues, les allées, le domaine public affecté à un service public et les propriétés privées. On y trouve de beaux sujets isolés.

Les arbres ornementaux

Les naturalistes du 18^e siècle ont rapporté des semis ou des plantes de leurs voyages et ces arbres deviennent à la mode. Le cyprès de Nootka (originaire d'Amérique du Nord et introduit en France vers 1850) que l'on peut admirer sur la terrasse de l'Observatoire est remarquable par sa rareté. Le cèdre du Liban est très en vogue et à la fin du 19^e on en compte une centaine à Meudon. Sequoias géants de Californie, catalpas, magnolias et paulownias apparaissent dans les parcs à l'anglaise.



C'est toutefois un châtaignier, arbre de nos forêts, planté vers 1700 et que l'on peut admirer sur une pelouse de la résidence Marcelin Berthelot du Collège de France, qui est considéré comme l'arbre remarquable le plus âgé de Meudon.

Châtaignier - résidence M. Berthelot (cliché de l'auteur)

⁴ Claude-Isabelle BRELOT, « L'espace résidentiel des élites dans la France post-révolutionnaire (1800-1914) », dans John DUNNE et Paul JANSSENS [dir.], *Living in the City. Elites and their Residences – Vivre en ville. Les résidences des élites*, 2008, éd. Brépols, (collection *Studies in European urban history*).

⁵ Eugène Robert, op.cité

Les arbres d'alignement en ville sont nombreux. Au 18^e, ils eurent une fonction de prestige pour le domaine royal et bordent l'avenue du Château et les allées de la terrasse de l'Observatoire. Après la loi du 20 mai 1825 où les plantations sont à la charge de l'Etat, celles-ci s'intensifient. Elles réduisent la poussière dans les rues qui ne seront goudronnées qu'au début du 20^e, délimitent l'espace public de l'espace privé et jouent un rôle esthétique et sanitaire.

Les **ifs** sont plantés dans le domaine royal. **L'orme**, sélectionné pour son port et sa végétation luxuriante, est l'essence privilégiée pendant tout le 18^e siècle. L'avenue du Château était bordée d'ormes jusque vers 1800. Les ormes étaient déjà victimes de l'embolie produite par une rupture d'échanges gazeux en cas de sécheresse ou de gel. Dans les années 1970, la graphiose causée par un champignon dont le vecteur est un coléoptère (le scolyte de l'orme qui transporte les spores d'un arbre malade) attaque 70% des arbres en France et la ville de Paris a dû abattre ses 27 000 ormes. Le scolyte attaque moins l'orme des montagnes dont on peut voir quelques beaux spécimens sains sur le site meudonnais de l'Observatoire.



Séquoia - Potager de Dauphin (cliché de l'auteur)

Le **tilleul** sera l'arbre roi planté le long des allées et des rues après la Révolution. « Depuis que vers 1800, M. Godefroy, garde général forestier, a fait abattre les ormes séculaires de l'avenue du Château celle-ci est bordée de tilleuls »⁶. Bel arbre décoratif, d'une belle longévité, d'une croissance rapide, peu sujet aux maladies, peu exigeant, supportant bien la taille, mellifère, aux vertus médicinales, chargé de symboles, le tilleul a bien des atouts. C'est l'arbre de la liberté. Est-ce un choix délibéré de Camille Desmoulins poussant la foule à l'insurrection le 17 juillet 1789, de cueillir une feuille de tilleul, de la fixer à son chapeau et d'inviter les patriotes à faire de même en signe de ralliement ? Toujours est-il qu'en 1989 le tilleul est choisi officiellement en France comme symbole pour la commémoration de la Révolution. On compte actuellement près de 1500 tilleuls sur la commune de Meudon et l'abattage de ces arbres suscite plus d'indignation que celle d'acacias. On peut reprocher au tilleul de couvrir de miellat le toit des voitures en stationnement deux mois par an mais cela se produit rarement car on ne voit pratiquement que des tilleuls taillés en rideaux, ce qui réduit fortement la floraison et l'attraction pour les insectes pollinisateurs. Le parc de l'Observatoire abrite deux espèces de tilleuls, le *tilia cordata* qui pousse à l'état spontané, et le *tilia platyphyllos* que l'on plantait dans les jardins à la française.

Le marronnier d'Inde, originaire des Balkans, était l'un des arbres préférés de Louis XIV. C'était alors une espèce nouvellement plantée et de prix excessif. Le roi en fait planter à Paris et à Versailles. Quand il achète le domaine de Meudon pour son fils en 1695 il y fait planter 8000 marronniers. Dans la « Manière de montrer Meudon » on peut lire : « On ira par l'Allée du bout du jardin jusqu'à celle du petit bois qui se trouve au milieu de la salle des marronniers, laquelle on traversera, et ensuite on retournera à gauche pour regagner le bassin qui est au milieu de l'allée du point de vue. On ira ensuite passer aux fontaines qui sont entourées de marronniers ». Cet arbre est encore très présent en arbre d'alignement à Meudon, avec des tailles plus ou moins sévères. Quand il n'est pas taillé, c'est un très bel arbre ornemental. Le cœur de ses fleurs, jaune avant la pollinisation vire au rose/orange après la pollinisation, couleur invisible pour les insectes. Malheureusement, un petit papillon repéré en Macédoine en 1984, arrivé en France vers 1998 va provoquer une maladie, la mineuse du marronnier.

⁶ Eugène Robert, op .cité

En 20 ans tout le territoire est infesté. Les chenilles pénètrent sous la cuticule foliaire pour se nourrir, ce qui entraîne dessèchement et le dépérissement des feuilles. L'arbre ne meurt pas mais devient plus sensible aux autres maladies, encore plus s'il a subi des tailles sévères qui l'affaiblissent. La mineuse semble avoir favorisé le chancre bactérien du marronnier apparu en France en 2001, maladie qui provoque des lésions suintantes entraînant la mort de l'arbre. Il n'y a pas de remède pour ces deux maladies. Le marronnier, cet arbre qui nous semble si commun, a été classé « vulnérable » dans la liste rouge des arbres d'Europe (UICN) en 2020.

Les **platanes** ont majoritairement été plantés après 1870. Ils se plaisent dans les sols humides et s'adaptent bien dans des sols plus secs. On en voit encore beaucoup à Meudon. Mais une maladie très contagieuse causée par un champignon, le chancre coloré du platane, entraînant la mort de l'arbre, cause de la destruction des platanes le long du canal du Midi, est arrivée en Île-de-France. En l'absence de traitement, fin 2019 la ville d'Antony a dû abattre, dessoucheur et détruire 100 platanes infectés. La progression de la maladie est étroitement surveillée en Île-de-France et tout arbre malade doit faire l'objet d'un signalement à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr. Actuellement, des variétés hybrides plus résistantes aux maladies ainsi que de nouvelles espèces sont plantées et les alignements monospécifiques régressent en ville.

Les **plantes sauvages** ne sont pas les amies des jardiniers mais intéressent les botanistes. La connaissance des plantes indigènes s'intensifie au 18e et 19e par la création d'herbiers qui répertorient, décrivent et classent les espèces. Les coteaux et la forêt de Meudon font partie des lieux près de Paris où viennent herboriser les scientifiques. Adrien de Jussieu donne rendez-vous chaque année à ses étudiants à la Porte de Fleury pour herboriser dans les bois. En 1843, Eugène Robert a fait un inventaire botanique de Meudon. La différence la plus frappante entre cet inventaire et les recensements actuels concerne le statut des plantes liées aux milieux humides. Citons par exemple la gentiane des marais et l'orchis des marais disparus de Meudon, la parnassie des marais, classée en danger critique d'extinction au niveau national ; les scirpes, les laïches, les joncs des marécages, les étoiles d'eau ... sont toutes en danger.



Parnassie des marais



L'autre point à noter est la disparition des plantes messicoles liées à la culture des céréales sur la commune. La plaine de la patte d'oie est restée agricole jusqu'à la fin du 19e. E. Robert mentionne l'**adonis annua**, adonis (*visoflora*), ci-contre, espèce devenue en danger sur tout le territoire français. Par contre, il est amusant de constater que la **centauree rouge** (ci-contre), espèce commune, signalée sur le mur de la terrasse de l'Observatoire en 1843, y fleurit encore chaque année.



Dans les sous-bois, les arrachages de bulbes ont contribué à la disparition ou la raréfaction d'espèces. Ci-contre *rare jonquilles des bois*, Meudon 03/2021 - cliché de l'auteur.

La forêt. Les multiples aspects de la forêt ont déjà été décrits dans notre bulletin (voir le Bulletin 145-146 et l'article précédent).

Les espaces naturels, lieux de loisirs

Avec l'arrivée du chemin de fer en 1840, l'accès à la campagne se démocratise. Le nombre d'habitants n'explose pas, ce sont les Parisiens qui viennent à Meudon attirés par le site et achètent une résidence secondaire. Sur les 3783 résidents recensés en 1851 seuls 180 habitent le chef-lieu. Avec l'arrivée du chemin de fer les parisiens viennent pour la journée profiter de la vue et du bon air, bien que pour E. Robert « l'air passe pour être très pur à Meudon ; je crois même qu'il est trop vif pour les poitrines délicates... L'air qu'on respire dans la forêt et même dans son voisinage est inappréciable ;



L'escalier de fer en 1900

à une pureté extrême il joint les parfums émanant des arbres et des fleurs. Cependant celui des bois qui environnent les Bruyères de Sèvres et même Bellevue, reçoit aujourd'hui une grave atteinte, depuis qu'on a laissé établir sur ce point un dangereux établissement de poudre fulminante qui saute presque tous les ans ; on ne respire plus dans la promenade la plus agréable de Bellevue, qu'une odeur éthérée ».

On jouit des vues sur la Seine depuis les côteaux de Bellevue, des bruyères de Sèvres, de la terrasse de l'Observatoire ... On vient danser dans les guinguettes du bord de Seine et de la forêt. Le bal champêtre de la porte de Fleury était très apprécié. Avec la loi de 1906 sur le repos obligatoire le dimanche et celle sur les congés payés en 1936, la pression sur les espaces naturels se fait de plus en plus forte et de nouveaux aménagements vont voir le jour. Des parcs publics sont créés ou agrandis et la forêt va être aménagée pour répondre aux attentes du public : aménagement de pelouses, de sentiers, parcours sportifs, allées cavalières...

Il y a 45 ans, certains espaces ouverts au public n'étaient pas aussi fréquentés que maintenant. « La terrasse de l'Observatoire offre, aujourd'hui encore, l'une des plus belles vues sur Paris...

L'absence de châteaux, dans un lieu qui fut pensé pour eux, installe une atmosphère de manque, accentuée par la faible fréquentation. En été, quelques vieilles dames bronzent avec discrétion sur la pelouse et l'inévitable jogger trotte autour d'une double allée de platanes d'une implacable symétrie »⁷.

La demande sociale d'espaces verts est actuellement très forte. Les surfaces non construites se réduisent. L'espace forestier attire près de 15 000 visiteurs dominicaux désirant profiter des sentiers, des pistes cavalières, du parcours sportif, des pelouses, des étangs... Une des pistes d'amélioration préconisées par l'ONF est de réorganiser la circulation automobile en faveur des piétons et des cyclistes, visant à réduire le trafic de transit à travers la forêt. Les parcs de la ville sont également des espaces de détente et de jeux. Les jardinières fleuries égayaient les trottoirs de la ville que le piéton souhaiterait plus larges.

Le citoyen du 21^e siècle entend aussi être acteur de la nature en ville et son interaction avec les collectivités joue un rôle essentiel. Les potagers meudonnais sont mis à disposition par la municipalité tandis que les jardins partagés sont sous la responsabilité d'associations. Le dispositif

⁷ Philippe Lançon, Journal Libération du 2.8.1995

« jardiner ma ville » permet sur demande de végétaliser un petit espace public, pied d'un immeuble, autour d'un arbre...

Les mesures de protection de la nature ont jusqu'à récemment cherché à préserver les habitats et les espèces rares. Une nouvelle approche est en cours. Le Grenelle de l'environnement insiste sur la nécessité de sauvegarder toute la biodiversité, la biodiversité remarquable et l'ordinaire « banale, celle des agrosystèmes, des forêts, des villes, des banlieues ».



Zone naturelle protégée à Meudon (cliché de l'auteur)

« Préserver le vivant, c'est donc faire attention aux espèces les plus menacées comme aux espèces largement répandues, aux espaces protégés comme aux autres »⁸.

Cela nécessite de réhabiliter les herbes folles comme élément du paysage.

Des études récentes montrent que ces espaces naturels servent de refuge aux pollinisateurs sauvages. De plus, ils participent à la dépollution de l'air, de l'eau et des sols et contribuent au rafraîchissement de l'air.

Ci-contre : vigne vierge et clématite des haies (cliché de l'auteur)

Ces plantes protègent les pierres en cas de gel et de sécheresse ou d'excès d'humidité ; sous cette parure se cache un véritable écosystème : oiseaux, lézards, insectes et araignées.



Renaturer la ville, la réenchanter, c'est aussi mieux connaître la nature sauvage afin de lui laisser une place dans l'aménagement urbain.

Marie-Rose Frichet Ramarao



⁸ Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

La place de la végétation dans les documents d'urbanisme : le cas de la commune de Meudon

Les enjeux

La commune de Meudon fait partie des communes les plus végétalisées du département des Hauts-de-Seine. La proximité de la forêt domaniale de Meudon et l'existence de 7 parcs communaux et 17 jardins publics explique largement sa position privilégiée par rapport aux 21 communes du département carencées en espaces verts selon l'Institut Paris Région (IPR). Connaître la surface végétalisée par habitant est une donnée importante en matière de santé pour tenir compte de la préconisation de l'OMS de 10 m² par habitant à 15 minutes de marche à pied.

L'attention portée à la végétation devient un enjeu majeur dans les zones urbanisées car les espaces de nature jouent un rôle essentiel pour lutter contre le **dérèglement climatique** : les sols naturels, arbustes, arbres, les zones humides avec leur capacité à absorber le carbone, les polluants de l'air et leur rôle climatiseur sont des éléments de résilience pour la population urbaine. Ils sont indispensables à **la santé et au bien-être des habitants**. Les arbres, arbustes et les espaces herbacés constituent des habitats pour la faune (oiseaux, insectes, mammifères etc...) et doivent être protégés (OMS). La perte de biodiversité en déclin sans précédent crée un danger important pour l'homme car cette biodiversité végétale et animale le protège contre les pandémies (Grippe, Ebola, Sras, Covid...) dont les exemples se multiplient. Les économistes qui évaluent les risques financiers en santé via la dégradation de la nature ou le réchauffement climatique, les déterminent en tant que coût, alors qu'il faudrait renverser la proposition et **penser leur prévention comme un gain pour la société**. Le Rapport Stern de 2008 (Banque Mondiale) chiffre la lutte contre le réchauffement climatique à 5 % du PMB mondial par an si elle est entreprise dès à présent et à 30 % par an après 2050 si rien n'est entrepris.

Il est donc intéressant d'examiner comment la végétation est prise en compte dans les documents d'urbanisme. La commune de Meudon est un exemple riche d'enseignements.

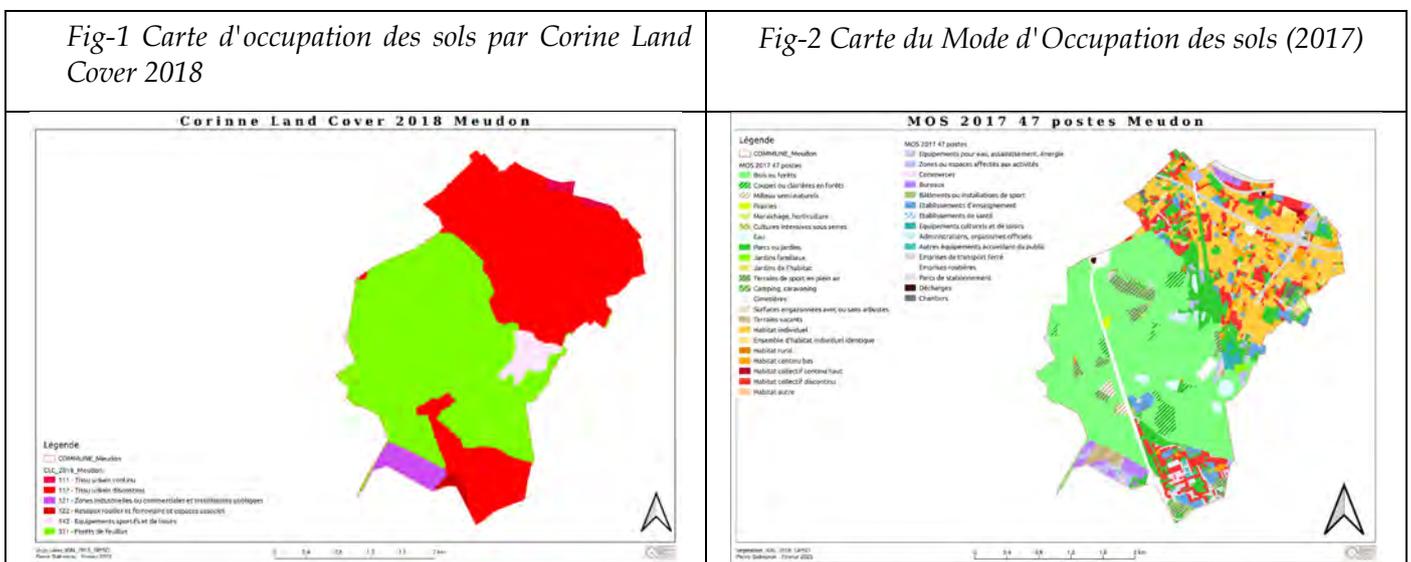
Les diagnostics de la végétation de Meudon

Les bases de données officielles sur l'occupation du sol par la végétation sont issues de deux sources, l'une européenne - CORINE land Cover (CLC), l'autre régionale - le Mode d'Occupation des Sols (MOS) produit par l'IPR.

Les cartes CLC et MOS de cette commune sont juxtaposées sur les figures 1 et 2. La forêt de Meudon est répertoriée en vert.

Fig-1 Carte d'occupation des sols par Corine Land Cover 2018

Fig-2 Carte du Mode d'Occupation des sols (2017)



CORINE Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution. Il est produit par interprétation visuelle d'images satellite à l'échelle de 1/100 000. La dernière édition de 2018 permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha.

Le **MOS** est produit par l'IPR. En 2017 la carte montre beaucoup plus d'espaces verts par rapport à la carte CLC. Il s'agit de clairières de forêts, de parcs et jardins, de jardins familiaux, de prairies et d'horticultures mais dans le MOS, les espaces de nature de moins de 1000 m² ne sont pas répertoriés comme tels. Les surfaces réelles de végétation sont systématiquement inférieures aux surfaces réelles obtenues à partir d'images satellites ou aériennes. Environnement 92 l'a démontré en 2019 dans une publication sur les espaces verts des Hauts-de-Seine.

Il est primordial de bien connaître la surface végétalisée publique et privée d'une ville. En effet, s'appuyant sur des diagnostics imprécis CLC ou MOS, la ville oublie des espaces verts qui eux aussi contribuent au bien-être des habitants, ce qui lui permet d'urbaniser sans avoir à les protéger.

Environnement 92 a entrepris d'établir des cartes de végétation réelle permettant de visualiser un arbre ou un arbuste afin de corriger les insuffisances de CLC et du MOS. Il s'agit de produire des cartes de végétation à partir d'un traitement des images aériennes (2018) de l'Institut Géographique National et Forestier, obtenues dans l'infra-rouge à haute résolution spatiale (20 cm). Cette résolution a l'avantage de permettre le repérage de la quasi-totalité de la végétation des territoires par traitement informatique. Le traitement appliqué à ces images permet même de distinguer deux catégories de végétation : la strate herbacée et la strate arbustive et arborée.

Le traitement permet aussi de distinguer les espaces artificialisés et par interprétation visuelle, les zones d'eau (fleuves, étangs). C'est pour cela que les cartes présentées se nomment "**cartes de paysage**".

Le résultat pour la commune de Meudon est indiqué sur la figure 3. On observe immédiatement la richesse des informations sur les arbres d'alignement, les petits jardins, les bosquets etc... Le détail de la carte figure 4 illustre à une échelle plus fine le quartier de Meudon-la-Forêt plus urbanisé que le reste de la commune.

Fig-3 Carte de paysage Environnement 92 (2018)

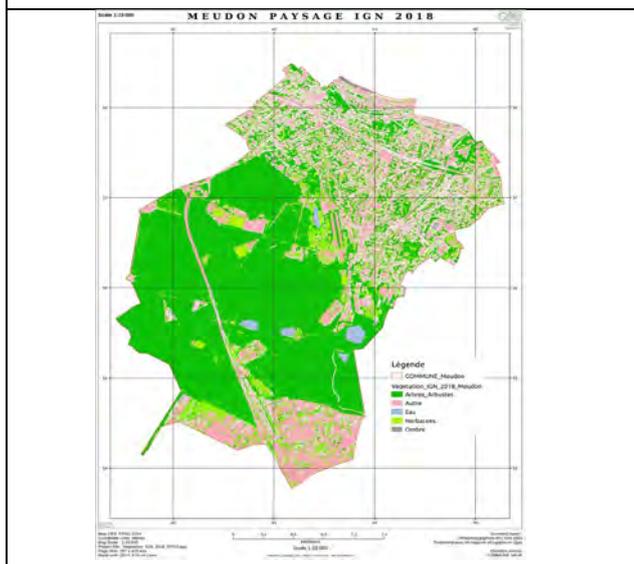
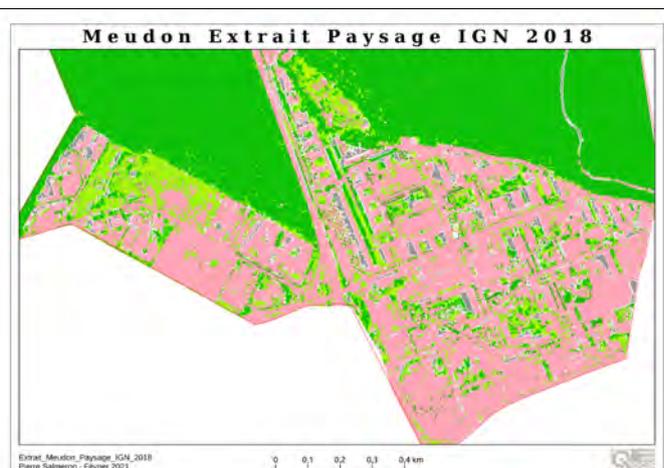


Fig-4 Détail de la carte de paysage du quartier de Meudon-la-Forêt



Comparaison des surfaces végétales obtenues selon les différentes méthodes

	Superficie (ha)	Habitants (2017)	Espaces verts CLC (ha)	Espaces verts MOS (2017) (ha)	Espaces verts Environnement 92 2020 (ha)
MEUDON	995	45 352	475,7	566,9	642,3
Meudon la Forêt	111	15 000	5,6	29,3	31,5

La méthode CLC sous-estime fortement les espaces verts de Meudon, alors que le MOS et plus celle d'Environnement 92 les estime au plus près ... On passe ainsi de 104,5 m²/hb avec CLC, 125 m²/hb avec MOS à 141,6 m²/hb avec la méthode Environnement 92. Mais la différence est plus frappante pour Meudon la Forêt où le bond est impressionnant, passant de 3,7 m²/hb avec CLC à 21 m²/hb avec Environnement 92. Ainsi la commune de Meudon possède 64,5 % de son territoire en espaces verts et arborés puisque tous les espaces verts de la forêt, jardins et parcs publics, jardins privés et alignements d'arbres des avenues et rues sont pris en compte par Environnement 92. Comparée à ses deux communes voisines Boulogne-Billancourt (5 m²/hb) et Issy-les-Moulineaux (7 m²/hb), Meudon offre 20 à 30 fois plus d'espaces verts à ses habitants. Souhaitons que cela perdure.

La place de la végétation dans les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET) et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)

Les PCAET déjà votés dans les Hauts-de-Seine s'appuient sur une mesure de l'empreinte carbone (émission de carbone par habitant) qui ne suit que très partiellement les recommandations de l'État. L'empreinte carbone de GPSO (4,5 tonnes/habitant/an) est artificiellement faible par rapport à celle de la Métropole Grand Paris (12,6 tonnes/hb/an) car ont été ignorés les contributions dues aux échanges avec l'extérieur et les déplacements tous modes. En plus, la contribution positive de la végétation ne s'appuie que sur les données de Corine Land Cover. Il en résulte que la végétation est ignorée sauf pour les communes forestières ou celles disposant de grands parcs comme Sceaux.

Les PLUi en cours d'élaboration devraient intégrer les données réelles de la végétation pour la protéger c'est-à-dire sanctuariser des espaces arborés, renaturer certains espaces comme les friches industrielles ou certains espaces ouverts, les parcelles qui pourraient contribuer à des corridors écologiques. C'est sur ce point qu'Environnement 92 travaille pour proposer prochainement aux pouvoirs publics des données fondées sur la modélisation des réseaux écologiques construits sur la base des cartes de paysage dans le département.

Pierre Salmeron et Irène Nenner (Environnement 92)

État des projets de construction sur l'île Seguin

Dans notre précédent numéro, nous vous avons informés qu'un projet très important de près de 130 000 m² de bureaux devait se construire sur l'île Seguin, et nous vous avons indiqué que le CSSM avait émis un avis défavorable sur ce projet lors de l'enquête publique qui s'est déroulée au cœur de l'été 2020.

Depuis, après délibération avec notre Conseil d'Administration, nous avons écrit au maire de Boulogne-Billancourt un courrier signalant un certain nombre d'anomalies dans l'enquête publique, et nous avons informé de cette démarche le préfet des Hauts-de-Seine. Puis nous avons formé un recours gracieux contre les permis de construire concernés auprès du maire de Boulogne et nous avons pu discuter avec les promoteurs du projet de notre démarche et examiner le projet sur maquette, qui devrait être exposé au public prochainement.

Parmi les anomalies constatées dans l'enquête publique, l'une d'entre elles concerne les vues simulées par le promoteur DBS des immeubles à construire. Ces vues sont, pour la plupart, très « grand-angle » et, ainsi, écrasent les dimensions des immeubles en les faisant paraître plus petits qu'en réalité. Ou bien, elles se focalisent sur tel ou tel immeuble en particulier pour faire apparaître son esthétique. Mais sur aucune de ces représentations il n'est possible de constater la dégradation du paysage de la boucle de la Seine, un des rares paysages de grande envergure et encore très beau dans la région parisienne, et que nous souhaitons voir préservé.

Un de nos adhérents s'est penché sur la question en notant qu'il est généralement admis que le champ visuel de l'œil humain correspond à ce que l'on voit sur des photos prises avec une focale de 50 mm. Il a alors pris un certain nombre de photos dans des conditions de vision humaine et a simulé l'effet des bâtiments projetés en utilisant les dimensions indiquées dans les permis de construire. Deux exemples sont donnés sur la page suivante où l'on voit bien les effets qu'aurait ce projet sur le site de la boucle de la Seine et sur les vues vers ou à partir de Meudon.

Un collectif d'associations s'est formé contre ce projet, et une « déclaration de l'île Seguin » que nous avons signée formule les raisons de s'y opposer. Plusieurs recours gracieux ont aussi été déposés auprès du maire de Boulogne.

Stéphane Bern, défenseur bien connu du patrimoine, soutient l'opposition au projet et est venu l'exprimer sur place le 17 février. Un article du *Parisien* le lendemain a relaté sa venue et un article du *Figaro* a longuement traité du projet. Un article circonstancié avait été publié par *Télérama* le 10 février dans son supplément hebdomadaire distribué avec le journal à Paris et sa région. Beaucoup de personnes soulignent aussi qu'un tel programme de construction de bureaux est étrange à un moment où le télétravail est en plein développement (ce qui n'est pas uniquement conjoncturel) et où de nombreux bureaux ne trouvent pas preneurs.

Après les recours gracieux (le nôtre est resté sans réponse), des associations et des personnes privées envisagent de former des recours contentieux. Le CSSM l'envisage aussi et nous en discuterons lors de notre prochain CA.

N'hésitez pas à consulter notre site internet <http://www.sauvegardesitemeudon.com> où vous trouverez de plus amples informations sur ce projet de transformation et la copie des documents évoqués ici (lettres, recours, vues simulées).

Yves Terrien



Vue de la partie amont de l'île Seguin (figure fournie par le promoteur DBS)



*Même vue sous un angle légèrement différent
 (photo CSSM de l'état actuel et avec immeubles DBS simulés)*



*Vue depuis la Terrasse de l'ancien Château de Bellevue
 (photo CSSM de l'état actuel et avec immeubles DBS simulés.)
 On notera la présence de la tour, invisible sur les vues précédentes*



Vues depuis la pointe de l'île St Germain (figure fournie par DBS, photo du paysage actuel et avec les immeubles DBS simulés)

Un témoignage exceptionnel de l'architecture du second empire méconnu et menacé

Les promeneurs meudonnais familiers de la rue des Capucins, remarquable exemple de conservation et d'évolution de l'architecture meudonnaise où se côtoient sans heurt de belles demeures anciennes et des créations contemporaines de qualité, ne manquent pas de s'interroger sur l'histoire et le devenir d'une très originale villa située les 11 et 13 de cette rue.

À l'état d'abandon depuis des lustres, c'est un intéressant témoignage de l'éclectisme architectural du second empire. Elle se distingue par la richesse de l'ornementation décorative de ses façades et un grand parc où l'on entre-aperçoit des statues et dont émergent trois arbres remarquables : un cèdre de l'Himalaya, un cèdre du Liban et un séquoia géant de Californie.



La façade sur rue. (La Tribune de l'art)

Le CSSM avait manifesté - voici quelques années- sa très vive inquiétude quant au devenir de cette villa et de son parc au regard de projets de promotion immobilière. Nous avons été suivis sur ce point et cette maison est aujourd'hui inscrite à l'annexe 5 du PLU répertoriant les immeubles à protéger qui ne peuvent donc être démolis sauf pour des motifs de sécurité publique ou la réalisation d'un projet d'intérêt général. Aujourd'hui, les passants sont alertés par les panneaux d'affichage de permis de construire et d'aménager.

Qu'en est-il du contenu du projet ? Le parc est divisé en deux parties : celle bordant la rue des Capucins avec la conservation de la villa et celle, en contrebas de la villa, située sur l'avenue Marcellin Berthelot divisée en 4 lots. Si le projet d'ensemble satisfait dans son principe aux préoccupations qui étaient les nôtres, l'actuel projet de construction de quatre maisons individuelles ne nous paraît répondre ni aux exigences de qualité qu'imposent les constructions bordant cette avenue ni à celles d'intégration paysagère résultant de la proximité de deux monuments historiques - l'avenue du Château et la maison André Bloc.

C'est là le motif principal de la demande commune faite au Maire de Meudon par le CSSM et l'AAAC de retrait du permis d'aménager et des permis de construire délivrés (voir notre site). Beaucoup de riverains, mais aussi de meudonnais, se sont mobilisés tant en signant qu'en soutenant des recours et les résultats des recherches de l'un d'entre eux François de Vergnette - historien de l'art - ont fait l'objet d'un intéressant article publié dans la Tribune de l'Art (<https://www.latribunedelart.com/un-temoignage-exceptionnel-de-l-architecture-napoleon-iii-a-meudon-la-ville-suburbaine-de-l>).

Il nous apprend que cette villa suburbaine a été édifiée en 1860-1865 par un riche industriel originaire de Westphalie, créateur de l'entreprise Schacher et Cie, une des plus importantes dans le domaine des matériaux de construction en région parisienne sous le Second Empire et exploitant d'une carrière de craie à Issy-les-Moulineaux, celle-là même dont la part s'étendant sur le territoire de Meudon s'était effondrée en 1872.



Mascarone au-dessus de la porte d'entrée

Parmi les éléments décoratifs de la façade, figurent un mascarone avec un très beau masque de satyre au-dessus de la porte d'entrée, des frontons incurvés brisés contenant de riches vases au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée, de superbes lions à la base des œil-de-bœuf.



Fronton brisé avec un putto, allégorie de l'industrie



La façade sur jardin. (Inventaire Vialles)

Les façades latérales s'ouvrent de chaque côté sur un jardin d'hiver dont la structure métallique et les verrières datent du Second Empire, mais la composition initiale a été modifiée par l'édification de colonnes en ciment aux angles pour créer des terrasses accessibles au premier étage.

Le médailleur et sculpteur Albert de Jaeger (1908-1992), Grand prix de Rome en 1935, acquiert la villa en 1940 de retour de son séjour à la villa Médicis. Il opère de nombreuses transformations des lieux et y installe son atelier de fonderie.

De son soutien à la Résistance manifesté par un message adressé au général Koenig lors de sa victoire à Bir-Hakeim et la réalisation de la médaille « Résistance Majeure » à l'effigie du général De Gaulle s'ensuivra une longue amitié avec le général Koenig et la réalisation de nombreuses œuvres commémoratives. Meudon en a accueilli une, la Croix de Lorraine en bronze avec l'effigie du général de Gaulle implantée au carrefour de la route des Gardes et de l'avenue du Château. <http://lesamitiesdelaresistance.fr/liens30/alain-de-jaeger.pdf>

Aujourd'hui, une double menace plane sur cette villa :

- celle liée à la réalisation en contrebas de constructions dont l'architecte des Bâtiments de France soulignait dans un premier avis qu'elles ne présentaient pas les qualités requises par le contexte paysager en raison :
 - « d'un volume et gabarit trop imposants qui les font émerger du mur de clôture et les rendent trop visibles ;
 - d'une écriture architecturale hybride entre pastiche (emploi d'éléments de modénature imitant l'architecture classique : chaîne d'angle, encadrements de baies, corniches...) et modernité (succession de volumes parallélépipédiques en toiture terrasse) ;
 - de (...) l'emploi de matériaux basiques ».

Il faut y ajouter les inquiétudes sur la préservation des trois arbres remarquables, mais aussi de deux beaux arbres à grand développement situés sur une propriété riveraine ;

- celle liée au devenir de la villa dont l'état d'abandon lié aux dissensions entre les héritiers d'Albert De Jaeger est très préoccupant. En l'absence de tout projet de réhabilitation, il est également permis de s'interroger sur les intentions des promoteurs, d'autant que la configuration intérieure des lieux et la richesse de la décoration extérieure rendent complexe et onéreuse une restauration soignée.



Décor sculpté de la cheminée située au sud. (La Tribune de l'art)

On ne peut que regretter que le caractère exceptionnel des lieux n'ait pas conduit les héritiers du sculpteur à une attitude plus responsable en recherchant une solution autre que celle d'une banale opération de promotion immobilière. Si la mairie ne pouvait être l'initiatrice d'une telle recherche, elle aurait pu l'accompagner.

Aujourd'hui, notre objectif est, dans l'immédiat, d'assurer la préservation d'une maison ouverte à tous les vents et donc, exposée à une dégradation rapide du fait notamment de la pluie et du vent mais aussi à des actes de vandalisme, et pour la suite, de limiter les risques et nuisances résultant des constructions projetées tant pour les riverains que pour l'harmonie paysagère de lieux remarquables.

Denys Millet

Les douves du château-vieux

On sait que, par vote de la Convention le 28 septembre 1793, avait été créé au château-neuf de Meudon un Établissement National pour les épreuves d'artillerie, dirigé par le chimiste Berthollet et le général Choderlos de Laclos, auteur des *Liaisons Dangereuses*, qui avait lui-même désigné ce site. Il y monta des expériences diverses, en particulier sur le boulet creux de son invention, jusqu'à son arrestation le 5 novembre 1794. L'activité de l'établissement se poursuivit jusqu'au 25 nivôse an III (14 janvier 1795), où une expérience de tir à boulets rouges sur draps mouillés provoqua l'incendie du château-vieux voisin. Le Directoire supprima l'établissement et le domaine resta à l'abandon plusieurs années. Hubert Robert fera du château-vieux en ruine une toile dont l'esquisse a récemment réapparu (Musée du domaine de Sceaux, voir Bulletin du CSSM n° 150-151).

Bonaparte en 1803 visita Meudon pour voir ce qu'il était possible de faire du domaine. La restauration du château-vieux aurait coûté une trop grosse dépense : il ordonna sa démolition, avec rétablissement des jardins, dans l'attente d'une affectation. On procéda alors à la destruction des ruines du château-vieux, selon le procédé habituellement utilisé, par exemple aux écuries du château de Maisons, à Maisons-Laffite : portes et fenêtres subsistantes, poutres et pierres de taille furent vendus comme matériaux de construction, et le reste des débris, moellons, corniches, chapiteaux, frises, morceaux de sculpture, tambours de colonnes, débris décoratifs divers, furent jetés dans les douves pour les remblayer.

Il serait intéressant de retrouver et mettre à jour ces douves et leur contenu. Les plans existants permettraient aisément de repérer l'emplacement des lignes de douves, et l'on pourrait envisager une fouille dans une partie de celles-ci ne gênant pas la circulation sur la Terrasse, c'est-à-dire la partie parallèle au bord de celle-ci.

Mais il est un autre moyen de recherche. A côté de l'escalier dit d'Aristote, s'ouvre l'entrée d'un souterrain se dirigeant vers l'emplacement des douves, et qui est susceptible de déboucher sur un amas de débris à explorer. J'avais essayé de lancer cette opération à l'époque où, dans les années 80, la municipalité avait chargé Michel Jantzen, Francis Villadier et moi de nous occuper de cette partie du domaine qui venait de lui être attribuée. Cela n'a pas duré, aucune de nos propositions n'ayant été acceptée.

Mon vieil ami Michel Jantzen et moi ne sommes plus d'âge (il y a quelque 70 ans que nous nous occupons tous deux de Meudon) à participer à cette campagne. Mais ne se trouverait-il pas au sein du Comité de Sauvegarde des Sites quelques adultes de bonne volonté pour entreprendre cette recherche ? Nous nous réjouissons et applaudissons.

Georges Poisson
Conservateur Honoraire du Patrimoine
Conservateur Honoraire du Musée de Meudon

Georges Poisson a toujours marqué son attachement pour Meudon. Il fut le premier dans les années d'après-guerre à lancer l'idée de la restitution de la Grande Perspective. Conservateur du Musée de l'Île-de-France à Sceaux, il mit généreusement son expérience professionnelle et ses qualités d'historien au service d'un poignée de bénévoles qui en des temps difficiles œuvraient pour la sauvegarde du musée de Meudon. Sa proposition d'une exploration archéologique des fossés secs du château-vieux complète opportunément les réflexions en cours sur l'évocation de ce chef-d'œuvre de l'architecture française aujourd'hui totalement disparu.

Michel Jantzen

LIBRE OPINION

À propos de la mort annoncée du cèdre de la rue de la République

Ecoute, Larghero, arrête un peu ton bras !
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas :
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à force
Des Nymphes qui vivaient dessous la dure écorce ?
Sacrilège meurtrier, si on pend un voleur
Pour piller un butin de bien peu de valeur,
Combien de feux, de fers, de morts et de détresses
Mérites-tu, méchant, pour tuer des Déesses ?

Bernard Chemin, d'après Ronsard, Elégie XXIV, Contre les bûcherons de la Forêt de Gastine

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le Cèdre du jardin du Roi (Jean-Baptiste Hilaire, 1794 © Bibliothèque Nationale de France). Ce cèdre du Liban, rapporté d'Angleterre par Jussieu dans son chapeau en 1734, a résisté à la pollution parisienne et est encore visible au pied du labyrinthe, à l'entrée du jardin de Plantes rue Geoffroy Saint-Hilaire.

Brèves

Par Yves Terrien, Christian Mitjavile, et Emmanuelle Gagneux
(Voir aussi notre site www.sauvegardesitemeudon.com)

Projets sur la terrasse (YT)

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, le CSSM projette depuis environ deux ans d'installer une table d'orientation sur la Terrasse de Meudon, pour que les promeneurs puissent identifier différents lieux dans le magnifique paysage qu'ils ont devant eux.

Il se trouve qu'un projet participatif primé au Conseil de Quartier de Meudon-centre concerne aussi la Terrasse de Meudon, avec le projet d'illustrer, d'une façon à définir précisément, la place qu'occupait le Château vieux. Peut-être grâce à l'appel à voter que nous vous avons lancé dans notre dernière newsletter, ce projet a été promu par les meudonnais, arrivant en seconde position des 5 projets participatifs retenus par la mairie pour 2021. Mme Lombardi, directrice du MAHM, est chargée par la Mairie de coordonner les deux projets (le projet participatif et notre projet de table d'orientation), notamment vis-à-vis de l'architecte des Bâtiments de France que nous avons rencontré et qui voit ces projets d'un œil favorable, mais qui donnera son approbation formelle plus tard, sur dossier proposé par Mme Lombardi et nous-mêmes. Après une première réunion avec elle, nous continuons à suivre cette affaire afin qu'elle puisse déboucher sur une réalisation cette année, nous l'espérons.

Projet d'extension des bâtiments municipaux rue de la République (YT+CM)

Dans le rapport de présentation de la modification n°6 d'août 2019 du PLU, la Mairie de Meudon avait annoncé un projet de reconstruction des bâtiments municipaux au 11-15 rue de la République en précisant qu'il s'agissait de construire des bâtiments de deux niveaux (R+1). Or nous entendons maintenant parler de bâtiments R+2 à R+4. Pour ce quartier peu dense, c'est un changement important dont nous souhaitons connaître la justification. De plus, le cèdre bleu situé au n°11 serait abattu car la Mairie le dit menacé depuis des années. Or il s'agit d'un arbre remarquable, répertorié comme tel et qualifié comme « vigoureux » en 2014, dans la liste des arbres remarquables des Hauts-de-Seine. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'enquête phytosanitaire approfondie promise par la mairie dans un communiqué du 10 mars et souhaitons qu'il puisse être conservé. Affaire à suivre...

Opération "Forêt Propre" reportée à l'automne (EG)

En raison de la crise sanitaire actuelle, l'opération "Forêt Propre" ne pourra, hélas, pas se tenir au printemps comme c'est la tradition. Si la situation s'améliore, nous projetons de l'organiser un samedi d'automne, a priori début octobre. Nous sommes en attente d'une confirmation de la date par la Mairie de Meudon, date que nous vous indiquerons dans la newsletter, le site, et la page Facebook "Forêt propre Meudon".

Cet événement, créé il y a trente-six ans par le Comité de sauvegarde des sites de Meudon et organisé avec l'aide de l'ONF, de la mairie de Meudon et de GPSO, permet une sensibilisation du public, et notamment des enfants, au respect de notre environnement. Véritable succès public, avec 720 participants en 2019, sa dernière édition, l'opération "Forêt Propre" avait permis de ramasser 18 m³ de déchets sur 390 hectares de forêt.



*Un coin dans le jardin de Bellevue - Edouard Manet, 1880
sentier des Pierres Blanches à Meudon (voir aussi notre Bulletin 150-151)*

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site web : www.sauvegardesitemeudon.com

Courriel : sites.meudon@wanadoo.fr

Directeur de la Publication : Christian MITJAVILE.

Responsables de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet et Jean-François Chappuit

Impression : PRD

Dépôt légal : avril 2021 - N° ISSN 1147-1476